

COMMUNE DE GOUGENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2025 à 20h30 à la mairie

Sous la présidence de M. Laurent KRIEGER, Maire
Date de convocation : 08/09/2025

Conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 12 - Quorum : 7
Conseillers présents : 8 et représentés : 3

Étaient présents : Laurent KRIEGER (maire), Denis STAHL (1er adjoint), Matthieu STOLL (2ème adjoint), Nathalie WROBEL, Christiane FISCHER, Anne-Catherine RUCK, Alphonse MULLER, Christian HUFFLING

Étaient absents :

Frédéric MOSTER qui a donné pouvoir à Denis STAHL pour voter en son nom
Ludovic CRIQUI qui a donné pouvoir à Alphonse MULLER pour voter en son nom
Pascal SCHMITT qui a donné pouvoir à Matthieu STOLL pour voter en son nom
Laurent BESCOND

Mme Nathalie WROBEL est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Avant de débuter la séance, Monsieur le maire adresse ses remerciements aux adjoints et conseillers pour leur implication dans l'organisation de l'inauguration du 29 août 2025.

1. Le procès-verbal de la séance du 05/06/2025 est approuvé à l'unanimité.

2. DCM 2025 - 67163 – 40

Réaménagement de la rue Neuve : Travaux complémentaires

Vote : Pour à l'unanimité

Dans le cadre du réaménagement de la rue Neuve et du carrefour de la rue Saint Laurent, Monsieur le Maire présente des devis pour des travaux complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

• **Valide le devis de l'entreprise WICKER TP de Schaffhouse sur Zorn d'un montant de 1 335,08 € HT/1 602,10 € TTC pour des travaux complémentaires rue Neuve.**

• **Valide le devis de l'entreprise WICKER TP de Schaffhouse sur Zorn d'un montant de 2 814,50 € HT/3 377,40 € TTC pour des travaux complémentaires du carrefour rue Neuve/rue Saint Laurent.**

3. DCM 2025 - 67163 - 41 Récupérateurs d'eaux pluviales à l'église

Vote : 10 voix pour et 1 abstention (Ludovic CRIQUI)

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 28 mars 2025, les élus se sont prononcés en faveur de l'installation de réservoirs pour stocker l'eau pluviale issue de la toiture de l'église. L'Agence de l'Eau Rhin Meuse, sollicitée, a rendu un avis favorable et participera à hauteur de 60 % des frais à engager.

Monsieur le Maire soumet deux devis aux conseillers, d'un montant total de 9 136,44 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **Valide les devis de l'entreprise WICKER TP** de Schaffhouse sur Zorn d'un montant de 3 020,60 € HT/3 624,72 € TTC pour les travaux d'aménagement de cet espace de récupération des eaux pluviales.
 - **Valide le devis de l'entreprise MURDEAU** de Pluguffan d'un montant de 6 115,84 € HT/7 339,01 € TTC pour la fourniture des réservoirs.

4. DCM 2025 - 67163 – 42 Décision modificative septembre 2025

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune doit rembourser à l'Etat la somme de 1 333,- €, correspondant à un dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Le maire propose de procéder à la modification budgétaire suivante :

Chapitre 011 / Article 615 221 :

Entretien bâtiments publics - 1 350,- €

Chapitre 014 / Article 739 1112 :

Dégrèvement taxe habitation logements vacants + 1 350,- €

Après en avoir délibéré, les conseillers valident la proposition du maire.

5. DCM 2025 - 67163 – 43

Acquisition foncière pour le carrefour giratoire

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération du conseil municipal en date du 15 juillet 2024 autorise l'achat par la commune des parcelles nécessaires à l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'entrée ouest de Gougenheim.

- **Valide l'achat de la parcelle cadastrée section 47 numéro 137/28** d'une contenance de 1 are 56 centiares que Mme Colette RAUCH née GOHARD, M. François RAUCH, M. Michel RAUCH et M. Pierre RAUCH vendent à la commune moyennant le prix de CENT QUATRE-VINGT-SEPT EUROS ET VINGT CENTIMES (187,20 Euros).
- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour signer l'acte de vente à recevoir par Maître Marie-Hélène WEISS, notaire à HAGUENAU ainsi que tout document y afférent.
Les frais d'acte sont pris en charge par la Commune de GOUGENHEIM.

6. DCM 2025 - 67163 – 44 **Acquisition foncière pour le carrefour giratoire**

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération du conseil municipal en date du 15 juillet 2024 autorise l'achat par la commune des parcelles nécessaires à l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'entrée ouest de Gougenheim.

Le prix d'acquisition a été fixé à 120 € l'are.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Valide l'achat de la parcelle cadastrée section 47 numéro 139/29** d'une contenance de 3 ares 00 centiares que Mme Joséphine SPEICH née KAPPS vend à la commune moyennant le prix de TROIS CENT SOIXANTE euros (360,00 Euros).
- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour signer l'acte de vente à recevoir par Maître Marie-Hélène WEISS, notaire à HAGUENAU, ainsi que tout document y afférent.
Les frais d'acte sont pris en charge par la Commune de GOUGENHEIM.

7. DCM 2025 - 67163 – 45 **Acquisition foncière pour le sentier du Dorfgraben**

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération du conseil municipal en date du 8 novembre 2024 autorise l'achat par la commune d'une parcelle nécessaire à l'aménagement du sentier du Dorfgraben.

Le prix d'acquisition a été fixé à 100 € l'are.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Valide l'achat de la parcelle cadastrée section 1 numéro 247/89** d'une contenance de 48 centiares que M. Sébastien MULLER et son épouse Mme Pascale MULLER vendent à la commune moyennant le prix de QUARANTE-HUIT EUROS (48,00 Euros).

- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour signer l'acte de vente à recevoir par Maître Marie-Hélène WEISS, notaire à HAGUENAU, ainsi que tout document y afférent.

Les frais d'acte sont pris en charge par la Commune de GOUGENHEIM.

8. DCM 2025 - 67163 – 46

Rénovation du clocher et de la charpente de l'église : Souscription avec la Fondation du Patrimoine

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire informe les conseillers que des travaux de rénovation et de consolidation de la charpente doivent être programmés prochainement dans l'église Saint Laurent et propose de mettre en place une souscription publique avec la Fondation du Patrimoine.

La commune de Gougenheim adhère à la Fondation du patrimoine qui a pour mission de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé de l'Etat.

Cet organisme est habilité à participer au financement de projets de mise en valeur ou de restauration par le biais de souscriptions publiques visant à encourager le mécénat populaire et d'entreprise en faveur du patrimoine.

Il est proposé au Conseil Municipal d'établir une convention avec la Fondation du Patrimoine pour le lancement d'une opération de souscription publique dans le cadre du financement du projet de restauration de la charpente de l'église et du clocher.

Cette convention a pour but de préciser les engagements respectifs de la commune de Gougenheim et de la Fondation du Patrimoine.

Considérant l'intérêt économique de cette souscription d'une part pour la commune de Gougenheim dont la contribution financière pourra être allégée, et d'autre part pour les souscripteurs, particuliers comme entreprises, qui bénéficieront de déductions fiscales,

le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve le principe d'organisation d'une souscription publique par le biais de la Fondation du Patrimoine**, à destination des entreprises et des particuliers pour le financement de la rénovation du clocher et de la charpente de l'église Saint Laurent.
- **Approuve le projet de convention de souscription** entre la commune de Gougenheim et la Fondation du Patrimoine pour la mise en œuvre de ladite souscription.
- **Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires** dans ce sens et notamment à signer la convention et tous les documents y afférents.

9. DCM 2025 - 67163 – 47 Bail à ferme

Vote : Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre de l'aménagement d'un dispositif de retenue des coulées d'eau boueuse sur le Dorfgraben, des parcelles communales seront louées à un exploitant agricole de la commune.

Il s'agit de :

- La parcelle de forêt cadastrée section 04 n° 0001 d'une contenance de 3 ares 90 centiares
- La parcelle de terre agricole cadastrée section 38 n° 341/158 d'une contenance de 8 ares 39 centiares

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

• **Décide de fixer le prix du fermage à :**

- **1,81 € l'are pour la parcelle de terre agricole**
- **1,29 € l'are pour la parcelle de forêt.**

Ces tarifs seront révisés chaque année selon l'indice national des fermages.

• **Autorise le Maire à signer le bail à ferme d'une durée de 9 années.**

10. Points divers

• **Aménagement du Dorgraben phase 3 :** Monsieur le maire propose d'engager la réflexion sur l'aménagement de la section du Dorfgraben allant de la rue de la Montée à la rue du Fossé afin de restaurer un sentier « nature » accessible aux promeneurs et mettant en valeur la biodiversité du ruisseau. Un dossier pour un appel à projets « mécénat biodiversité » sera déposé fin septembre.

• Une campagne de stérilisation des chats « sauvages », en partenariat avec la SPA de Saverne, sera organisée cet hiver dans le secteur rue du Fossé/rue de la Montée afin de limiter la prolifération des chats errants.

• Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une classe de découvertes est prévue en Normandie du 17 au 22 mai 2026 pour les élèves de l'école de Rohr. Il rappelle qu'une délibération du conseil municipal du 12/12/2014 fixe la participation communale à 5 € par jour et par enfant domicilié à Gougenheim pour ces voyages scolaires éducatifs.

Une participation de 420 € pour les 14 élèves domiciliés à Gougenheim sera donc versée à la coopérative scolaire du RPI.

• Monsieur Matthieu STOLL fait le compte-rendu de la réunion pour l'assolement concerté qui a eu lieu le 05/08/2025. En présence de membres du SDEA et de la Chambre d'Agriculture, des exploitants agricoles du ban communal ont fait part des plantations envisagées en 2026 afin de réduire le ruissellement et les coulées d'eau boueuse dans le village.

La secrétaire de séance, Nathalie WROBEL Le Maire, Laurent KRIEGER



Liste des délibérations du 12/09/2025

DCM 2025 - 67163 – 40 Réaménagement de la rue Neuve : Travaux complémentaires

DCM 2025 - 67163 – 41 Récupérateurs d'eaux pluviales à l'église

DCM 2025 - 67163 – 42 Décision modificative septembre 2025

DCM 2025 - 67163 – 43 Acquisition foncière pour le carrefour giratoire

DCM 2025 - 67163 – 44 Acquisition foncière pour le carrefour giratoire

DCM 2025 - 67163 – 45 Acquisition foncière pour le sentier du Dorfgraben

DCM 2025 - 67163 – 46 Rénovation du clocher et de la charpente de l'église :

Souscription avec la Fondation du Patrimoine

DCM 2025 - 67163 – 47 Bail à ferme

Procès-verbal publié le 15/12/2025 sur le site internet de la commune de Gougenheim.